

PV de la réunion des professeurs du 17 août 2016

1. Accueil, salutations, remerciements

Monsieur Hurni salue et souhaite la bienvenue à tous. Il remercie Monsieur Prahin, président du Conseil de Fondation, ainsi que Monsieur Richardet, trésorier, de leur présence.

2. PV de la séance du 1^{er} février 2016

Aucune remarque.

3. Présentation des nouveaux professeurs

Présentation de Madame Bérengère Penel, professeure de solfège, qui reprend les classes de Charlotte Thibaud et présentation de Madame Sophie Rochat, directrice du Petit Chœur et du Chœur des Ados, qui reprend les 2 classes de Jérémie Zwahlen et Charlotte Thibaud. Monsieur Hurni leur souhaite plein succès et se réjouit de leur venue.

4. Survol de l'année 2015-2016

Activités musicales :

- 11 concerts ont été organisés : 4 concerts des Cygnes ; 4 concerts NovaJazz ; 3 concerts par "Il Cenacolo". L'organisation demande beaucoup de travail et amène plus ou moins de spectateurs. Mais ils donnent de la vie au CMNV et du plaisir aux artistes.
- 3 animations musicales en EMS : de l'émotion et de la tendresse. Ces animations vont être reconduites, 3 mercredis vers 15-16h. Les formulaires d'inscriptions suivront dans les casiers.
- 1 Master class d'accordéon avec Viviane Chassot.
- 40 auditions.
- Audition/concert de la section jazz à l'Echandole : 3 représentations complètes.
- Remise des bourses d'études de la fondation Valérie de Gasparin le 18 décembre 2015 : lors de cette manifestation, les lauréats des bourses jouent devant le public. L'année à venir, 6 bourses de CHF 1'000.- chacune vont pouvoir être offertes : 3 de la fondation Valérie de Gasparin, 1 de la banque Raiffeisen, et 2 de la Zurich Assurance d'Yverdon (nouveau soutien). Il n'y a pas de règlement pour avoir droit à une bourse. Elles aident des parents en difficultés. La demande motivée doit être faite par les parents auprès de la direction. M. Hurni insiste sur la présence du professeur, si un de ses élèves reçoit une bourse. Les parents et élèves sont également touchés par la présence du professeur.

Portes Ouvertes :

Enorme succès à nouveau au rendez-vous. La préparation des animations musicales ne fut pas de tout repos et trop de questions sont survenues la semaine précédant la manifestation alors que le programme avait été distribué bien avant. Une grande partie de cette organisation pourrait être résolue simplement en discutant entre professeurs. Faire preuve de plus de rigueur et d'écoute sera une obligation pour 2017. Remerciements à tous les participants. Un grand merci et bravo à Daniel Eisler pour la préparation du concert des professeurs, qui devra être reconduit, bien entendu.

Portes ouvertes 2017 : le **samedi 06 mai 2017**.

Examens :

- 79 candidats pour le changement de niveau instrumental avec 78 réussites et une abstention.
- 10 candidats au certificat de solfège AVCEM avec 7 réussites.
- 2 candidats au certificat instrumental AVCEM avec autant de réussite dont une élève de guitare de Jean-Christophe Ducret et un élève de basson de Jean-Philippe Iracane.

Merci pour le travail de qualité donné par les professeurs aux élèves durant toute l'année.

A noter encore que 4 candidats « non solfège » ont eu droit à une inscription très exceptionnelle. **Plus aucune dérogation ne sera acceptée en 2017.** Pour rappel, il est obligatoire de suivre le solfège dès le niveau MOYEN instrumental pour pouvoir continuer de passer des examens et donc de poursuivre le cursus d'études.

Palmarès :

Très beau Palmarès. Productions musicales diversifiées et de belle facture. 26 prix Raiffeisen ont pu être distribués. L'année prochaine autant, voir plus de prix pourront être distribués. Le contrat de soutien avec la Raiffeisen dure encore 2 ans et le CMNV espère pouvoir le reconduire. M. Hurni formule le vœu d'avoir le bonheur de rencontrer tous les professeurs l'année prochaine et demande aux professeurs de penser à leurs élèves, qui apprécient leur présence. Bravo à tous et belle année !

5. Agenda 2016-2017

L'agenda a été glissé dans les casiers des professeurs.

30^{ème} AVCEM

Après les explications données lors de la réunion du 01.02.2016, il avait été demandé de transmettre des idées à M. Hurni jusqu'au 18.03.2016. A ce jour, seulement 4 professeurs l'ont fait. Merci à eux, mais cela ne suffit pas. Il est donc demandé à **tous les professeurs de proposer une animation musicale** (musique d'ensemble, pièce d'audition, d'examen, uno, duo, trio) d'ici le **25 septembre 2016** à M. Hurni.

Rappel des dates : **jeudi 03 novembre 2016** à 20h00 et **vendredi 25 novembre 2016** à 20h00. Chaque professeur a reçu une brochure des 30 jours de concerts dans son casier.

Les dates des répétitions, dans la Grande Salle, sont déjà réservées dans l'agenda. Merci de communiquer très tôt vos jours et heures de répétitions au secrétariat et à Christiane Cornu Cavin. M. Hurni compte sur tout le monde !

André Hahne demande si un atelier peut y participer : Oui, un morceau. Mais attention au volume et au nombre de musiciens. Beaucoup de monde sera attendu et la salle sera pleine.

Clément Strahm demande si le morceau doit avoir un lien avec le texte figurant dans la brochure : Non, les 2 textes laissant beaucoup de liberté.

Pré-Schubertiades 2017

Un courrier du service de la culture, auquel nous appartenons dorénavant, est parvenu au CMNV, demandant des animations musicales du CMNV pour les pré-Schubertiades, qui auront lieu entre mars et septembre 2017 (pas plus de précision pour l'instant). Le délai du service de la culture est au 15 septembre 2016. M. Hurni a demandé une rallonge jusqu'au 30 septembre. Les propositions musicales des professeurs sont donc à faire parvenir à M. Hurni jusqu'au 30 septembre 2016.

Les ateliers sont encouragés à y participer.

Clément Strahm demande si cela n'est pas réservé au "classique" : non, les idées sélectionnées passeront devant une commission pré-schubertiades. Toutes les propositions seront mises au concours sur le site d'Espace 2.

L'appel à candidatures, pour participer à la Schubertiade d'Espace 2, sera ouvert sur le site de la manifestation de fin août à fin décembre 2016. M. Hurni encourage les professeurs à y participer.

Anniversaire Pestalozzi – jeudi 12 janvier 2017

Animation musicale à l'Aula Magna au château d'Yverdon, faite par un élève pianiste ou par un duo piano. Ces 2 dernières années, un élève de Daniel Eisler a proposé une animation. M. Hurni attend une proposition d'animation d'un autre professeur de piano. 3 partitions devront être jouées.

Journée des communes vaudoises – samedi 10 juin 2017

Explications données par M. Prahin :

M. Prahin fait partie du comité d'organisation de la journée des communes vaudoises, journée qui a lieu chaque année en juin. Environ 2'000 personnes visitent, le même jour, une commune du canton. Ces personnes sont particulièrement des personnes politiques, qui se demandent de ce qui est fait de l'argent distribué. La LEM est régie par une législation faite par des hommes politiques, cela sera donc une belle manière de montrer où vont les dépenses dans notre école. Au CMNV, samedi 10 juin 2017, 20 personnes, réparties en 2 groupes de 10 personnes, viendront visiter notre école, durant environ une heure. Après la visite des lieux, un groupe participera activement à une initiation instrumentale, et le second participera à une partie de l'audition d'examen de piano (le 10 juin, étant le jour d'examen des élèves de piano), montrant si possible un niveau de début de cursus et un niveau final.

Bernard Meylan pense que cela ne sera pas agréable pour l'élève passant l'examen de jouer devant autant de personnes : M. Hurni insistera sur le silence et rajoute que des personnes inconnues déconcentrent moins que la famille. Dans tous les cas, l'autorisation à l'élève et à ses parents sera demandée et en cas de refus, un horaire en dehors de cette visite lui sera proposé.

Examens 2017

Dates : samedis 13 mai, 20 mai et 10 juin.

Percussion et batterie : samedi 13 mai.

Piano : samedi 10 juin.

Section jazz, cordes, chant, vents et cuivres : à définir prochainement après discussion des doyens avec les professeurs.

6. Mise au point et informations

Examens :

Cette année, il y a eu quelques angoisses quant aux conditions de passages à des examens, qui ont malheureusement terminé par des démissions de quelques-uns de nos élèves.

Petits rappels :

- **Solfège obligatoire dès le niveau instrumental Moyen** (l'examen ne sera pas autorisé sans cette condition).
- **Respect du délai d'inscription** (si l'élève pense avoir un empêchement, une solution sera recherchée).
- **Préparation du dossier de l'élève par le professeur, avant le jour de l'examen** (certificat pré-rempli, copie des partitions prêtes pour l'expert).
- **Plan d'étude à suivre.**
- **Présence obligatoire du professeur.**

Nouveautés pour cette année : les pré-inscriptions se feront en novembre. Vous recevrez un listing avec les élèves se trouvant en degré 3 et devant normalement passer un examen. Sur ce listing vous devrez confirmer que chacun de ces élèves passe bien son examen et sinon, y argumenter la raison. La raison de ne pas savoir si l'élève sera disponible ou pas, ne pourra pas être acceptée. Les professeurs doivent convoquer les élèves aux examens et si ces derniers ne sont pas d'accord, les envoyer à la direction.

Sur le listing, vous pourrez aussi y rajouter des élèves en degré 1, 2 ou "préparatoire" que vous considèrerez prêts à passer l'examen. Merci de renvoyer le listing, par courriel, sous la même forme informatique que vous le recevrez, et non pas rempli à la main.

Les inscriptions définitives se feront début mars 2017.

Jean-Christophe Ducret demande de clarifier l'organisation des studios d'échauffements. Cela sera fait.

Absences personnelles

Hors maladie ou accident, informer la direction au moins un mois avant, par courriel. Le remplacement incombe aux professeurs.

Mise en ordre des studios

Il y a du désordre et des cartons vides à jeter dans les studios 201 et 203. Plusieurs professeurs occupant les mêmes studios, il est rappelé d'être agréable et méticuleux concernant la joliesse de l'endroit. La bibliothèque (studio 206) est en plus, dorénavant, le studio des élèves et l'ancien studio des élèves (202) devient un studio d'enseignement. Ils ont été rangés et nettoyés par M. Hurni. Selon demande des professeurs, un balai, une balayette et un aspirateur seront achetés et placés dans le studio des professeurs.

Julia Sallaberry demande si des affiches peuvent être scotchées dans les studios : oui, mais attention, pas de clou, au risque qu'un bout de mur ne tombe. Du scotch double face est conseillé.

Réponses aux diverses demandes

- Merci de respecter les délais. Certaines fois plusieurs courriels doivent être envoyés avant d'obtenir une réponse.
- Audition obligatoire pour tous les professeurs d'instruments, indépendamment des auditions collectives.
- Merci de transmettre l'horaire de tous vos élèves (noms et prénoms), à Sabrina, par courriel, jusqu'au 30 septembre.
- **Pas d'ouverture d'atelier sans avoir reçu toutes les inscriptions des participants.**

Remplacements des jours fériés

Pas de remplacements. Merci d'appliquer cette directive de façon unanime, afin de ne pas avoir une école à 2 vitesses. Il est difficile de répondre que ce jour férié n'est pas remplacé si le professeur de la sœur ou du frère l'a remplacé.

Ascension : seul le jeudi est férié. Même s'il n'y a pas école à Yverdon le mercredi et le vendredi, les cours au CMNV ont lieu.

Vacances

Les semaines non-enseignées sont de 16 par année, mais les vacances sont seulement de **5 semaines par année**. Les 11 semaines restantes doivent être consacrées à du temps librement géré (pratique de l'instrument, préparation des cours, etc.) voire non-librement géré (séances, manifestations, etc.).

Raoul Baumann demande si le temps librement ou non-librement géré est proportionnel au taux d'activité ou identique à tous les professeurs : Il est proportionnel au taux d'activité, comme expliqué sur la feuille de la FEM que les professeurs reçoivent en début d'année scolaire, le nombre d'heures d'enseignement par semaine (a) donne un taux d'activité (b). Ce taux détermine le nombre d'heures de travail par semaine, 45 semaines par an (c) ainsi que le nombre d'heures annuel de temps librement géré ou non (d).

Exemple ci-dessous : environ 12h45 d'enseignement, 36 semaines/année = taux d'activité de 50% = 476 heures /année de temps librement et non-librement géré.

Nombre de minutes d'enseignement par semaine	771 a)
Nombre d'heures annuelles	463
Taux d'activité calculé	50.0% b)
A titre indicatif	
Temps total annuel restant pour autres activités, en heures	476 d)
Nombre d'heures de travail par semaine (45 semaines par an)	20:50 c)

Nouveaux règlements des professeurs

Selon distribution dans les casiers. Il est demandé aux professeurs d'en prendre connaissance en détail. M. Hurni reste à disposition, dès la semaine prochaine, pour les questions éventuelles.

Avenants 2016-2017

Les avenants seront envoyés courant octobre avec les nouveaux taux d'activité ainsi qu'une précision apportée concernant le délai de résiliation du contrat à durée indéterminée : « Dès l'expiration du temps d'essai, le délai de congé est de trois mois pour la fin d'un semestre soit au 31 janvier ou au 31 juillet de l'année en cours ».

7. Nouvelles de la FEM

Echelle salariale 2016-2017 et 2017-2018

Pour les salaires 2016-2017, chaque professeur monte d'un échelon, jusqu'au niveau maximum de l'échelon 21. Cela correspond à une augmentation de salaire entre 3.32% (échelon 1) et 8.00% (échelon 21). L'augmentation de l'échelon est, elle, de 2.32% à 1.61%.

La projection salariale 2017-2018 est en attente du décret du Conseil d'Etat. Ce dernier risque de refuser un prélèvement plus élevé par habitant (actuellement CHF8.50/hab), la somme totale ayant déjà dépassé ce qui avait été budgétisé lors de la création de la LEM.

En prévision des augmentations salariales, le CMNV augmente les écolages cette année. Mais si les échelons salariaux augmentent comme prévu, mais pas les subventions, l'école ne pourra pas assumer cette forte augmentation, sous risque de fermeture. Donc si le canton ne nous offre pas des subventions proportionnelles aux augmentations salariales, le CMNV ne pourra pas suivre l'augmentation des salaires prévue.

Gabrielle Porchet s'interroge de l'augmentation. Elle se rappelle avoir entendu parler de 26% d'augmentation : non, peut-être que ces 26% devait correspondre à l'augmentation totale de l'échelon 21 depuis l'application de la LEM en 2013 jusqu'à sa date butoir en 2018.

Directives fixant les conditions de travail des enseignant(e)s

Selon distribution dans les casiers. Merci aux professeurs d'en prendre connaissance. Il n'y a pas de différence par rapport à l'année passée, à l'exception des échelons salariaux.

Plan d'études (entrée en classe certificat et certificat)

Le plan d'études a été distribué dans les casiers. Les professeurs doivent en prendre connaissance avec grande attention. **Dès 2017, un examen, avalisé par un expert, selon les directives FEM, sera obligatoire pour rentrer en classe "Certificat"**. C'est-à-dire, qu'un élève terminant le niveau "Supérieur", devra passer un examen, selon les prérequis demandés dans les directives distribuées, pour rentrer dans une classe "Certificat". Un élève ne pourra plus se présenter à l'examen du certificat AVCEM/FEM s'il ne peut répondre aux exigences demandées pour l'entrée en classe de certificat (prérequis). Ces directives sont appliquées dès cette année.

Pour donner quelques exemples : dans la filière jazz : 2 ans en atelier seront demandés ; en classique : plusieurs auditions en duo, trio, musique de chambre.

Pour se présenter à l'examen AVCEM/FEM, il faudra présenter son document avalisant son entrée en classe Certificat. Il sera possible de passer l'examen d'entrée en classe Certificat et le Certificat une année après l'autre.

Les professeurs peuvent aller assister à des examens. Le niveau y est très élevé pour un certificat non-professionnel.

Ces directives ont pour but d'avoir un suivi du cursus d'études et de la préparation aux examens.

Francine Acolas demande ce qu'il en est pour une de ses élèves en classe "Certificat Supérieur", qui a déjà fait une année : elle doit passer, en juin 2017, un examen pour rentrer en classe "Certificat Supérieur. Elle ne perdra pas son année et passera directement en 2^{ème} année.

Bernard Meylan demande s'il en est de même pour les classes de solfège : non, rien ne change.

Jean-Christophe Ducret demande si des élèves ayant obtenu leur certificat AVCEM et continuant les cours ont toujours droit à des écolages subventionnés ou pas : la règle reste la même : les élèves de moins de 20 ans ou moins de 25 ans si étudiants/apprentis sont subventionnés.

Esther Nussbaumer Do demande si les examens internes de solfège ont lieu toutes les années et si comme pour l'examen de certificat AVCEM, les élèves ont droit à 2 tentatives : les examens internes ont lieu à chaque fin de niveau, c'est-à-dire tous les 2 ans. Les élèves peuvent repasser les examens à plusieurs reprises.

Clément Strahm propose d'avoir une même ligne de conduite pour le passage en classe supérieur pour le solfège dans toute l'école, afin d'éviter une école à deux vitesses : non, car le solfège en filière jazz est plus poussé que dans la filière classique. Un échec en section classique pourrait être rattrapé et peut-être pas dans la section jazz.

Tania Mazzucchelli demande combien dure les études solfège : environ 6-7 ans

M. Hurni rappelle qu'en 2018, les élèves étant en classe "libre", donc ne suivant pas de cursus d'études, de solfège, risquent de ne plus pouvoir bénéficier des écolages subventionnés.

Formation continue

Les documents ont été distribués dans les casiers. Tous les professeurs devront suivre une formation continue, au moins tous les 2 ans. Le coût de la formation sera pris en charge par la FEM, par contre personne ne sait encore qui prendra en charge les heures de remplacements, en cas de formation un jour de cours. Un questionnaire a été transmis avec un choix de formation, des idées à donner pour le catalogue 2017-2018. Il est à rendre à M. Hurni jusqu'au **23 septembre 2016**.

CREM

Commission de reconnaissance des écoles de musique. Instituée par la FEM, en qualité d'instrument d'évaluation du fonctionnement des écoles et de la qualité de l'enseignement dispensé. Elle est chargée de vérifier que les conditions de reconnaissance des écoles soient respectées ainsi que de formuler des propositions et des recommandations adaptées aux situations particulières des organismes évalués.

La 1^{ère} étape sera une auto-évaluation, suivie, 3 mois plus tard, de leur visite sur une journée, en novembre 2016 ou 2017 (des détails suivront). Après cette visite, la CREM transmettra son rapport d'évaluation à la FEM, qui finalement renouvellera ou pas la reconnaissance de l'école, qui arrive en 2018, à la fin de la période transitoire.

Plus d'informations sous : <http://www.fem-va.ch/prestations/reconnaissance-des-ecoles.html>

M. Prahin, président du Conseil de Fondation, précise qu'il est normal d'être contrôlé. Il en est de même pour toutes les institutions. Le contrôle des comptes, des sanitaires, et la qualité de l'enseignement doit être fait périodiquement afin d'éviter des abus ou des manquements.

M. Richardet précise que pour la CREM, ce n'est pas la FEM qui décide, mais l'Etat.

8. Comptes 2015

Jean-Daniel Richardet, trésorier du conseil de fondation, prend la parole.

Les comptes 2015 sont présentés et expliqués.

Cette année 2015, beaucoup de changements ont dû être appliqués, suite à la nouvelle RPC 21 (recommandation de la présentation des comptes). Directives similaires à l'état ou tout organisme subventionné par l'état. Le résultat brut de l'exercice 2015 montre un bénéfice brut de CHF 14'572.-. Une fois le fond de péréquation CHF 11'921.- (subvention de la FEM versée en trop) retiré, le résultat final 2015 donne un **bénéfice net de CHF 2'651.-**.

Le fond de péréquation doit être réservé par l'école pour des dépenses exceptionnelles ou en cas de difficultés importantes, mais pas remboursé à la FEM, si celui-ci ne dépasse pas 5% des subventions versées. En cas de dépassement, ce dernier sera déduit des prochaines subventions.

M. Hurni remercie M. Richardet pour sa présentation. M. Ducret et M. Strahm, représentants des professeurs, sont également à disposition pour répondre aux questions des professeurs.

9. Divers et propositions individuelles

M. Hurni informe que Daniel Eisler reprend le poste de doyen pour les classes de piano, Gabrielle Porchet désirant diminuer son taux d'activité. Félicitations !

André Hahne demande si l'achat d'amplificateurs est prévu : **Oui, 2 achats sont au budget, il faut transmettre les devis à M. Hurni.**

André Hahne annonce une nouvelle saison pour des concerts organisés par NovaJazz et également un festival jazz, courant février 2017, qui sera organisé à Yverdon-les-Bains. Au plaisir d'y rencontrer les professeurs.

10. Apéritif

Monsieur Hurni remercie les participants qui sont invités à un apéritif à l'Impro. Fin de la réunion.

La secrétaire :
Sabrina Gilliéron